



Décision du conseil de direction de l'ETF concernant l'adoption de dispositions d'exécution du statut

Le conseil de direction de l'ETF,

vu le statut des fonctionnaires des Communautés européennes, ainsi que le régime applicable aux autres agents de ces communautés, établis par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom) n° 723/2004 du Conseil du 22 mars 2004, et en particulier l'article 110 du statut,

vu le règlement (CE) n° 1360/90 du Conseil portant création d'une Fondation européenne pour la formation (ETF), tel que modifié par le règlement (CE) n° 2063/94 du Conseil, et en particulier son article 14,

vu les décisions de la Commission de mettre en œuvre des dispositions d'exécution pour l'application de la version modifiée du statut des fonctionnaires des Communautés européennes et du régime applicable aux autres agents de ces Communautés,

après consultation du comité du personnel de l'ETF et en accord avec la Commission, conformément à l'article 110 du statut,

considérant qu'il est nécessaire, conformément à l'article 110 du statut, que les agences arrêtent, après consultation de leur comité du personnel respectif et en accord avec la Commission, les modalités qui conviennent pour assurer la mise en œuvre du présent statut,

a adopté les dispositions générales d'exécution suivantes:

Article premier

Les dispositions générales d'exécution du statut, telles qu'adoptées par la Commission, et énumérées à l'annexe I, s'appliquent par analogie au personnel de l'ETF.

Article 2

La présente décision entre en vigueur avec effet au 7 juin 2006.

Fait à Turin, le 6 juin 2006.

Odile Quintin
Présidente du conseil de direction

Annexe I

1. Décision de la Commission concernant des dispositions générales d'exécution de l'article 4 de l'annexe VIII du statut concernant la prise en compte, pour le calcul des droits à pension, des périodes de service accomplies précédemment à la remise en activité.
2. Décision de la Commission concernant des dispositions générales d'exécution des articles 11 et 12 de l'annexe VIII du statut relatifs au transfert de droits à pension.
3. Décision de la Commission concernant des dispositions générales d'exécution de l'article 26 de l'annexe XIII du statut relatives au transfert de droits à pension – mesures transitoires.
4. Décision de la Commission concernant des dispositions générales d'exécution de l'article 22, paragraphe 4, de l'annexe XIII du statut.
5. Décision de la Commission relative à des dispositions générales d'exécution relatives à l'allocation de foyer par décision spéciale.
6. Décision de la Commission du 15 avril 2004 concernant des dispositions générales d'exécution en matière de personne assimilée à l'enfant à charge (article 2, paragraphe 4, de l'annexe VII du statut).
7. Décision de la Commission concernant des dispositions générales d'exécution relatives à l'application de l'article 7, paragraphe 3, de l'annexe VII du statut des fonctionnaires sur la fixation du lieu d'origine.
8. Décision de la Commission concernant des dispositions générales d'exécution relatives à l'application des articles 67 et 68 du statut et des articles 1^e, 2 et 3 de son annexe VII.
9. Décision de la Commission concernant des dispositions générales d'exécution relatives à l'octroi de l'allocation scolaire (article 3 de l'annexe VII du statut).
10. Décision de la Commission concernant des dispositions générales d'exécution de l'article 8 de l'annexe VII du statut.
11. Décision de la Commission concernant des dispositions générales d'exécution de l'article 42 bis du statut relatif au congé parental.
12. Décision de la Commission européenne concernant l'article 42 ter du statut relatif au congé familial.
13. Décision de la Commission relative aux mesures transitoires nécessitées par la révision du statut des fonctionnaires des Communautés européennes et du régime applicable aux autres agents de ces Communautés.
14. Décision de la Commission européenne relative à l'application de l'article 1^{er} quinque, paragraphe 4, du statut.
15. Décision de la Commission européenne portant création des dispositions d'application en matière d'absence pour maladie ou accident.

16. Décision de la Commission relative aux mesures concernant le congé de convenance personnelle des fonctionnaires et le congé sans rémunération des agents temporaires et agents contractuels des Communautés européennes.
17. Décision de la Commission relative aux activités extérieures et aux mandats.